

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 15 (1894)
Heft: 4

Artikel: Bulletin mensuel : (2 avril 1894)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (*2 avril 1894*¹).

L'*Écho d'Oran* annonce que le ministre de la guerre a décidé la création de troupes spéciales dites troupes sahariennes qui auront pour mission exclusive d'occuper et de surveiller l'**extrême-sud Algérien**. Elles comprendront de l'infanterie et de la cavalerie; la première, recrutée dans les villes du Mzab et dans le Gourara; la seconde, montée sur des meharas, se recruterá chez les grands nomades des Chamba. Ces troupes occuperont les voies principales conduisant aux pays auxquels s'étendra l'influence française : le pays des Touareg, le Tidikelt, le Touat, le Gourara, etc. Elles seront placées sous les ordres du commandant supérieur de Ghardaïa; pour faciliter leur recrutement, on leur promettra de ne jamais les envoyer dans le Tell. Elles ont déjà construit le fort de Hassi-el-Ameur, à 160 kilom. au S.O. d'El-Goléa.

M. Georges Rolland, président du Syndicat Biskra-Ouargla, a adressé à l'*Indépendant de Constantine* une étude sur les chances d'obtenir des eaux artésiennes le long de l'**Oued-Igharghar et de l'Oued-Mya**. Quant à l'Igharghar, à en juger par le grand nombre des puits, toute la région qui l'entoure possède une nappe continue, légèrement ascendante, à une profondeur de 10 m. en moyenne sous les dépressions de la surface. Plus au sud, à la hauteur d'Hassi-Mokhansa (puits de 5 m. au fond d'un entonnoir), la nappe aquifère doit se trouver à une vingtaine de mètres en contrebas de la surface générale du sol. Au-delà, les points d'eau font complètement défaut le long du lit proprement dit du bas Igharghar et de la trouée principale de l'Erg, explorée l'an dernier, pour la première fois sur toute sa longueur, par M. Méry. Quelques points d'eau se rencontrent plus à l'ouest, entre l'Igharghar et l'Oued-Mya, mais deviennent de plus en plus rares, vers le sud. Cependant cette large zone de l'Igharghar n'est pas aussi dépourvue d'eau que semblerait l'indiquer l'aridité de sa surface. Loin de là, son sous-sol d'atterrissement est partout plus ou moins aquifère; en tout cas, il renferme la nappe habituelle du Bas-Sahara, qu'on atteindra en creusant une série de puits ordinaires de profondeurs variables. La nappe en question doit même être ici assez abondante, car les massifs de sable du grand Erg règnent tant à l'ouest qu'à

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

l'est et renferment eux-mêmes des quantités considérables d'eau en réserve, donnant lieu à des infiltrations dans les terrains perméables sous-jacents. La plaine de Temassinim offre un sous-sol d'alluvions et d'atterrissements des plus riches en eau. On y trouve des eaux artésiennes. Des sondages, même très peu profonds, offriraient déjà des chances de réussite. En remontant plus au sud le haut Igharghar, on retrouverait dans la plaine de la source d'Amguid un second bassin d'eaux souterraines également artésiennes. Et si de Ouargla on remonte l'Oued-Mya vers le S.O.S., on rencontre une succession de puits ordinaires alimentés par les eaux pluviales que cet oued recueille dans son bassin. Pourrait-on créer le long de l'Oued-Mya, grâce aux sondages et à l'irrigation, une série d'oasis nouvelles, comme l'idée en a été émise ? M. Rolland estime que ce serait illusoire d'espérer y rencontrer des eaux jaillissantes, la nappe artésienne proprement dite du bassin de Ouargla cessant bientôt au sud de Sadrata. On n'y obtiendrait que des eaux ascendantes. A Hassi-Inifel on n'a pas trouvé d'eaux artésiennes. Néanmoins il croit qu'une série de puits bien aménagés, le long de l'Oued-Mya, rendraient de grands services, et qu'ils pourraient même suffire pour la création de quelques oasis indigènes.

La **Mission d'Attanoux** qui vient de traverser l'Erg n'a pas rencontré d'obstacles vraiment sérieux dans les dunes de ce massif, grâce aux pluies abondantes qui y sont tombées dernièrement, lesquelles, en durcissant momentanément la surface du sable, lui ont permis de franchir plus aisément les seuils qui barrent le chemin.

En quittant Aïn-Tayba, écrivait M. d'Attanoux au *Temps*, le 9 février, nous avons pris notre direction sur **Temassinim** par Manilah-Maâtallah, où nous avons à refaire notre provision d'eau et à abreuver nos chameaux. Nous cheminons maintenant dans des gassi ou feidj, bandes de terrain absolument plates, à fond ferme, recouvert d'un fin gravier et bordées à droite et à gauche de dunes atteignant jusqu'à 200 mètres de hauteur. La largeur de ces couloirs varie entre 500 et 1,000 mètres. Leur longueur atteint parfois 30 kilomètres. Le paysage a son pittoresque bien spécial; malgré cela, la route ne laisse pas de devenir monotone et cela d'autant plus que la végétation est rare et que, sauf les effets de mirage observés de temps à autre, rien ne vient reposer le regard saturé du jaune d'or des sables. Par contre, nous avançons maintenant plus vite, faisant, sans efforts, des étapes de 40 kilomètres sur ce sol tellement uni qu'un cycliste nous envierait. Le fait est, qu'on ne saurait rêver une voie de communication plus facile, quel que soit le mode de locomotion à employer. Seuls, les cordons de sable (les siouf) qui séparent les divers feidj entre eux,

constituent des obstacles, mais les difficultés qui en résultent sont assez relatives, nullement insurmontables et ne se présentent qu'à des intervalles très espacés. Nous sommes dans la région où croît le sbiedh, graminée à tige très fine que les indigènes emploient à fabriquer des cordes et que les antilopes recherchent particulièrement comme nourriture. Aussi ce gibier est-il assez fréquent et, grâce à nos chasseurs, nous n'avons pas encore dit adieu à la viande fraîche. Il s'agit ici de l'*antilope adax*; quant à la *mohor*, nous ne devons, je crois, la rencontrer qu'au tassili des Azdjer. La gazelle abonde également.

Notre route ayant été déjà suivie, tout au moins dans sa direction générale, par divers explorateurs, nous nous attachons à prendre, autant que possible, des chemins latéraux, ou même à bifurquer à droite ou à gauche, dans le but de faire des observations nouvelles qui viendront s'ajouter aux documents partiels que l'on possède. De temps à autre, cependant, nous retombons sur des voies antérieurement parcourues. C'est ainsi que, dans le feidj Ghessal, nous avons relevé un campement de la première mission Flatters. Des piquets de tente et une moitié de fer à cheval étaient encore là pour attester le passage de notre compatriote.

Le Rév. C. H. Robinson, de la **Hausa Association**, est arrivé à **Tunis** en route pour Kano Peu. après, il reçut la visite d'un personnage, nommé le roi des nègres ; c'est un ancien trafiquant d'esclaves retiré des affaires, que les nègres ont nommé leur cheik et auquel tous paient un tribut. Dans le cours de la conversation, le soi-disant roi décrivit l'état actuel des marchés d'esclaves à Kouka et à Kano, où le prix moyen des esclaves est d'environ 150 francs. A propos du Mahdi, il dit qu'on ne peut en aucune façon le comparer au précédent ; comparé au sultan du Bornou, son pouvoir ne serait que celui d'un simple pacha, aussi le respect qu'on lui témoigne ne dépasse-t-il pas les limites de son voisinage immédiat. M. Robinson se propose de continuer à Tunis l'étude des langues haoussa et arabe pendant quatre ou cinq mois, puis de se rendre par mer au Niger qu'il remonterait pour entrer dans le Bénoué et chercher à atteindre Kano. Après un an de séjour dans les États haoussa, il espère pouvoir revenir en Europe en traversant le grand désert et atteindre Tripoli. Il sera accompagné par le Dr T. J. Tonkin, médecin, qui fait aussi un séjour à Tunis pour y étudier le haoussa.

M. **de Morgan**, directeur des **Fouilles en Egypte**, a découvert à Dachour le trésor des rois Ousourtesen de la XII^e dynastie. Ce trésor a été trouvé près des tombes de la nécropole, dans la galerie qui entoure la pyramide de briques. Il est d'une importance considérable, au dire de

Brugsch-Bey, qui est chargé de classer tous ces objets au musée de Ghizeh, et comprend des bijoux merveilleux d'or incrusté de corail, de lapis-lazuli et de turquoises. Ces bijoux constituent des spécimens remarquables d'un art égyptien jusqu'à ce jour inconnu. On a trouvé notamment une broche en or massif représentant deux faucons tenant des couronnes entre leurs griffes, des bracelets, des plaques, des coffrets ciselés d'un admirable travail conservés au point qu'on dirait qu'ils sortent des mains de l'artisan qui les a façonnés. Parmi les bijoux se trouvaient des lingots d'or représentant une valeur de 6000 francs. M. de Morgan, qui dirige ces fouilles avec une énergie rare, compte arriver à d'autres découvertes ; les tombes des rois n'ont pas encore été trouvées, et les détériorations, les brisures des sarcophages indiquent que le lieu a déjà été fouillé. La pyramide elle-même ne contient aucune chambre, mais une grande nécropole pour de grands personnages est creusée dans le roc sur lequel s'élève la pyramide, et il y a encore à explorer un vaste espace où l'on s'attend à trouver des trésors plus importants.

Le rapport présenté par les Directeurs de l'**Imperial British East Africa Company** à l'Assemblée générale des actionnaires, le 8 mars dernier, se ressentait naturellement de l'obligation imposée à la Compagnie par le gouvernement d'évacuer l'Ouganda, et de l'incertitude dans laquelle le gouvernement a laissé la Compagnie sur ses intentions relativement au pays d'où elle a dû se retirer. Depuis que le rapport de Sir Gerald Portal a été remis au Foreign Office, elle a demandé, à réitérées fois, d'être informée le plus promptement possible du projet du ministère, l'indécision dans laquelle elle était tenue étant très nuisible aux intérêts des actionnaires. Il ne lui a pas été répondu. Dans la séance du Parlement où a été discutée la question de la somme affectée à la mission de Sir Gerald Portal, on a appris qu'aux 300,000 fr. votés l'année dernière est venue s'ajouter une demande d'une somme de 450,000 fr. pour en couvrir les frais. Plusieurs députés de la Chambre des Communes ont cherché à connaître les intentions du gouvernement, mais celui-ci n'a pas permis que la discussion sortît des limites de la question budgétaire. Il a néanmoins promis par la bouche de Sir E. Grey qu'il ferait connaître sa décision bientôt après Pâques. Nous avons été surpris qu'aucune allusion n'ait été faite à l'indemnité promise par le marquis de Salisbury aux victimes des procédés des agents de la Compagnie, les capitaines Lugard et Williams. Sans doute ce détail viendra dans la discussion de la question du rapport de Sir Gerald Portal et des propositions du gouvernement. Aux affirmations de l'un des Directeurs, dans l'Assemblée

générale susmentionnée, que la Compagnie avait dépensé 5,500,000 fr. pour répondre aux désirs du gouvernement du marquis de Salisbury d'aller dans l'Ouganda, aucune observation n'a été faite qui fût de nature à faire douter de l'exactitude de ce chiffre. Si l'incertitude règne encore sur les intentions du gouvernement relativement à l'Ouganda, les actionnaires de l'Imperial British East Africa Company peuvent n'avoir aucun doute sur l'état des affaires de la Compagnie qui, loin de leur procurer aucun dividende, les obligera à faire un nouveau versement de 10 shillings par action. Le rapport des Directeurs concluait par ces mots : La situation présente des affaires est intolérable, et les Directeurs croient impossible que la décision du gouvernement de S. M. relativement aux propositions de la Compagnie soit ajournée plus longtemps. Le règlement de cette question est d'une souveraine importance et le devoir des Directeurs sera de convoquer de nouveau les actionnaires pour examiner soit la décision du gouvernement de S. M., soit les démarches qui devraient être recommandées aux Directeurs dans l'éventualité du refus du gouvernement de S. M. de traiter avec la Compagnie.

Quoique les informations qui suivent appartiennent à l'histoire retrospective, nous les donnons ici parce que, provenant d'un témoin oculaire des événements de l'**Ou-Ganda**, dont l'absolue impartialité ne peut être mise en doute par personne, elles nous paraissent de nature à éclairer des faits que des préjugés politiques et confessionnels ont enveloppés d'obscurité.

En étudiant le volume de M. F. Stuhlmann pour préparer l'article de notre dernier numéro, nous avons été surpris d'apprendre que, à son arrivée à la côte, en décembre 1889, Stanley remit à l'Imperial British East Africa Company les armes et les munitions, y compris le canon Maxim qu'il avait employé avec le succès que l'on sait contre les indigènes des territoires qu'il avait traversés, et que ce furent ces armes qui, transportées par les capitaines Lugard et Williams dans l'Ouganda leur servirent, le 24 janvier 1892, contre les Ba-Ganda catholiques et contre les femmes et les enfants fugitifs que mitrailla le dernier de ces officiers. En opposition aux affirmations du *Church Missionary Intelligencer*, portant qu'une grande quantité d'armes françaises étaient importées dans l'Ou-Ganda, le Dr Stuhlmann montre que le nombre des armes anglaises importées par M. Stockes, l'ancien missionnaire anglican, et par les Arabes était beaucoup plus considérable. A l'accusation portée contre les missionnaires romains d'avoir construit à Roubaga une forteresse avec des meurtrières, il répond par le fait que c'est l'usage constant de proté-

ger les stations missionnaires par des palissades ou des murs, de manière à ce que la vie de leurs hôtes soit à l'abri des attaques de ceux qui voudraient attenter à leurs jours. Il aurait pu citer telle station de la mission des Universités mise en état de défense de la même manière contre les Ma-Gwangwara. Comme son prédécesseur le Dr Carl Peters, le Dr Stuhlmann vit ses jours menacés pendant son séjour dans l'Ou-Ganda, et le roi Mouanga ne manqua pas de le prévenir comme il l'avait fait lorsque MM. Jackson et Gedge avaient voulu sévir contre l'explorateur allemand. A l'occasion de l'acceptation pour deux ans du traité du 20 décembre 1890 entre Mouanga et le capitaine Lugard, Stuhlmann exprime la conviction, d'après ce que lui a déclaré le roi lui-même, que ce sont les missionnaires romains qui l'ont engagé lui et ses chefs à prendre cette décision pacifique ; en même temps, il montre que les promesses faites par la Compagnie dont le capitaine Lugard était l'agent : de doter l'Ouganda d'une route conduisant à Mombas et de placer un steamer sur le Victoria-Nyanza, n'ont existé que sur le papier. Le portrait qu'il donne de Mouanga diffère considérablement de celui qu'ont donné de lui ses adversaires qui l'ont présenté comme une brute et un fou. En outre, il tenait de la bouche de Choukri-Aga, venu à la côte avec Émin-Pacha et devenu ensuite le chef des Soudanais emmenés dans l'Ou-Ganda par le capitaine Lugard que dans les querelles entre le parti des catholiques et celui des protestants c'étaient presque toujours ces derniers qui commençaient. Mécontents du traité, ils auraient voulu chasser du pays tous les catholiques. A propos des évènements de janvier 1892, le Dr Stuhlmann estime que si les missionnaires catholiques avaient voulu la guerre, comme leurs adversaires les en ont accusés, ils l'auraient fait éclater alors que le capitaine Williams se trouvait seul avec quelques soldats à Kampalla, tandis que le capitaine Lugard installait dans les forts qu'il avait érigés aux frontières occidentales les 9,000 personnes, officiers et soldats, femmes, enfants et esclaves, fugitifs de l'Afrique équatoriale qu'il avait trouvés au sud du lac Albert, et n'auraient pas attendu le retour du capitaine Lugard avec ses renforts en hommes et en munitions. Ses affirmations sur les procédés du capitaine Williams sont d'accord avec celle du missionnaire anglican, M. Collins, que nous avons rapportées précédemment. Les Ba-Ganda protestants aussi bien que les soldats des officiers anglais, Soudanais et Zanzibarites, se livrèrent au pillage et firent quantité d'esclaves. M. Collins, que Stuhlmann vit à Boukoba à la fin d'avril 1892, lui raconta que beaucoup de soldats chassèrent devant eux des femmes attachées avec des cordes. Nous ne pouvons pas suivre le Dr Stuhlmann

dans tout l'exposé des faits qu'il rapporte, les tenant soit des réfugiés Ba-Ganda à Boukoba, soit des agents britanniques eux-mêmes qui vinrent y traiter du retour de Mouanga. Disons seulement qu'il considère comme insoutenable l'exercice du droit de souveraineté par une Compagnie commerciale comme l'Imperial British East Africa Company dans un pays que le droit international a placé dans la zone de la liberté commerciale.

Dans la séance du 20 mars de la Chambre des Communes, le commandant Bethell a demandé au sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, s'il était vrai que le **Colonel Colville**, envoyé dans l'Ou-Ganda pour y résider après le départ de Sir Gerald Portal, eût déclaré la guerre au roi de l'**Ou-Nyoro**. Sir E. Grey a répondu que des dépêches de Zanzibar avaient en effet annoncé cette nouvelle, mais que le gouvernement n'a reçu aucun renseignement sur les motifs de cette déclaration de guerre. Il suppose que ce sont les attaques de Kabréga, roi de l'Ou-Nyoro, contre l'Ou-Ganda, et l'appui¹ prêté par lui au parti musulman esclavagiste, qui auront engagé le colonel Colville à faire la guerre. Nous nous rappelons toutefois que lorsque le capitaine Lugard fut arrivé dans l'Ou-Ganda, à la fin de 1890, et qu'il eut imposé, pour deux ans, son premier traité à Mouanga, il empêcha celui-ci d'accorder la paix au roi de l'Ou-Nyoro qui la demandait, et l'obligea au contraire à déclarer la guerre à Kabréga. Grâce à ses canons Maxim, il n'eut pas de peine à mettre en fuite les troupes de l'Ou-Nyoro.

A la dernière heure, l'*Indépendance belge* nous apprend qu'un Anglais qui a quitté l'Ou-Ganda au commencement de novembre a dit, au cours d'un interview, qu'après la répression de la révolte des musulmans, ceux-ci, qui avaient été chassés du pays, sont revenus pour la plupart en faisant leur soumission ; ils n'inspiraient plus aucune crainte ; les soldats d'Émin-pacha ont été admis de nouveau au service. Ils sont fidèles et, depuis le mois d'août, tout le pays jouit de la tranquillité et témoigne des dispositions favorables à l'Angleterre. Cet Anglais ne s'explique pas pourquoi le colonel Colville vient d'engager une guerre contre Kabréga, le roi de l'Ou-Nyoro, pays qui ne demande que la paix. Dans le temps, le roi de l'Ou-Nyoro, s'était révolté contre l'Angleterre et avait refusé de payer un tribut. Le Roi n'aimait ni les Européens ni les marchands d'esclaves.

Les *Missions catholiques* nous apportent les informations suivantes sur la fondation d'une **nouvelle léproserie** à Marana, dans le Sud de **Madagascar**, analogue à celle qui existe déjà dans le Nord, à

Ambahivokara. Émue du sort malheureux des lépreux dispersés dans les environs de Fianarantsoa et au loin dans la campagne, la mission a élevé des constructions sur un emplacement gracieusement concédé par le gouverneur, et qui paraît offrir les conditions exigées par l'état des malades et la salubrité publique. Il est situé à une heure de marche de la capitale des Betsiléo, au N. de la montagne de Kianjasoa, au pied d'un pic nommé le Marana. L'eau y coule en abondance, et la végétation assez vigoureuse en cet endroit fournit du combustible. Tout autour pas de rivières, pas d'habitations, dès lors pas de miasmes, pas de contact avec le public. Bâtie sur le versant ouest de la montagne, la léproserie est à l'abri des mauvais vents d'Est. Cependant, à cause de l'élévation, l'air y est vif et frais. Les constructions offrent aux malades un logement confortable. Elles consistent en un grand corps de bâtiment de 60 mètres de long, ayant au centre la chapelle et à ses deux extrémités un pavillon, le tout relié à l'extérieur par une vérandah. Les chambres, au nombre de vingt-huit, sont aménagées pour une soixantaine de lépreux. Non loin de l'asile des infirmes, dans un site pittoresque, a été construit un pied-à-terre pour l'infirmier et l'aumônier.

Dans sa séance du 16 février dernier, la Société de géographie de Paris a entendu le récit du voyage **du Cap au lac Nyassa** fait par **M. Edouard Foa.** Déjà connu par ses explorations dans le Dahomey et à la côte de Guinée, le voyageur, parti du Cap, cette fois-ci, a traversé l'Etat libre d'Orange, le Transvaal, longé les frontières du Ma-Tébéléland jusqu'à la Poungoué et au Zambèze. Au N. de ce fleuve, il entra dans des pays à peine explorés, sur lesquels les cartes dressées jusqu'en 1890 sont muettes. Il y trouva des populations soumises à des rois plus ou moins puissants, les Ma-Ganja, les Ma-Kololo, descendants des porteurs de Livingstone laissés par celui-ci aux soins du gouverneur portugais de Tété, les Agoa, dans le territoire au N. de la section du fleuve comprise entre la première et la deuxième cataracte, plus au N. encore les Angoni, etc. Les pays compris entre le Zambèze et le Nyassa occupent une superficie d'environ 110,000 kilomètres carrés. L'altitude moyenne des vallées est de 350 mètres; le sol accidenté est couvert d'une végétation serrée et sauvage. Les populations, denses en certains endroits, sont clairsemées dans d'autres. De nombreuses chaînes de montagnes, dont l'altitude varie de 600 à 2000 mètres, sillonnent le territoire en tous sens. Un grand nombre de cours d'eau arrosent le pays, toutefois, pendant une partie de l'année, beaucoup sont à sec. Assez malsain près des rivières, le climat devient salubre dans les districts montagneux. La température

moyenne est d'environ 35° pendant le jour et de 20° pendant la nuit. La richesse du pays est incontestable. L'or et d'autres métaux précieux, la houille, le cuivre et partout le fer assurent à l'avenir des transactions fructueuses. Le caoutchouc, la cire, les bois de teinture, les plantes textiles, les bois d'ébénisterie, les peaux, l'indigo et d'autres produits du pays alimenteront le commerce dès qu'il sera établi. En comparant les cartes de 1891 à celles rapportées par M. Foa, on peut comprendre la valeur de ses explorations au point de vue géographique. Il a recueilli en outre un grand nombre d'observations météorologiques et astronomiques, et fait des collections botaniques et zoologiques dont il a fait profiter les établissements publics français.

La South Africa Company cherchant à attirer des colons dans le Ma-Shonaland, le général Joubert a cru devoir faire ce qui était en son pouvoir pour retenir dans la **République Sud Africaine** les citoyens de cet État qui seraient exposés à se laisser séduire par les promesses des administrateurs de cette Compagnie. Il a publié un manifeste dans lequel il dit : « Il est naturel que les colons du Cap et de Natal, fils d'un territoire anglais, suivent leur chef impérial, M. Rhodes, dans la voie qu'il suit pour étendre l'empire britannique sur toute l'Afrique australe, même sur le Transvaal et l'État libre, ainsi qu'il l'a déclaré dans son discours à Kimberley, en qualité de premier ministre de la Colonie du Cap. Nos pères ont tout sacrifié pour échapper à la domination anglaise et ont versé leur sang pour briser le joug britannique. Voulez-vous, méprisant de tels sacrifices, aller au secours de votre plus grand ennemi qui a sapé l'édifice du peuple sud africain, et trahir votre chère République en aidant à étendre la puissance impériale de l'Angleterre et à arrêter le Transvaal dans son développement. Je vous affirme, par ce qu'il y a de plus sacré, que c'est là le but de l'œuvre de M. Rhodes que vous secondeiriez d'une manière insensée. Les territoires du nord étaient la seule sphère naturelle d'extension du Transvaal, et pendant des années ils nous étaient ouverts pour la chasse. Aujourd'hui, non seulement ils nous ont été enlevés, mais les Ma-Tébélé, les voisins qui étaient nos amis, nous sont aussi ravis, et nos concitoyens sont invités à contribuer à enserrer notre pays dans un territoire anglais pour nous rendre impossible une existence indépendante. Que tous ceux qui veulent ne pas devenir traîtres à l'indépendance de la République n'écoulent pas la voix du tentateur. »

L'expédition armée de canons Maxim que le **major Elliott** conduisait contre les **Pondo** et qui devait entrer dans leur pays le 21 mars,

n'aura pas à se servir de ce moyen de destruction. Nquiliso, chef du Pondoland occidental, a fait savoir au major Elliott qu'il ne résisterait pas à la force, et Sigçan, le chef principal du Pondoland proprement dit, après avoir reçu du major le message du Haut Commissaire britannique, sir Henri Loch, lui annonçant que son pays serait annexé, a répondu qu'il se soumettrait lui et son peuple au gouvernement du Cap. L'entrée des troupes anglaises a donc été suspendue. Aux termes de l'acte d'annexion, les chefs devront recevoir des traitements et une partie des taxes aussi bien que des amendes prononcées par la Cour d'appel indigène. Il ne doit y avoir actuellement ni impôt sur les huttes, ni désarmement.

La question de **délimitation territoriale** non réglée encore **entre la France et l'État du Congo** vient d'entrer dans une voie qui conduira, il y a lieu de l'espérer, à une entente prochaine. A la suite d'une entrevue entre M. Casimir Perier et M. le baron Degrelle-Rogier, il a été entendu qu'une délégation spéciale, moitié belge moitié française, serait chargée d'étudier la question et de rechercher les bases d'un accord définitif. La commission française comprendra trois délégués : un représentant du ministère des affaires étrangères, un représentant du ministère des colonies, et un géographe, qui seront nommés officiellement d'ici à une dizaine de jours. L'État Indépendant nommera de son côté trois délégués. Dans une pensée de courtoisie envers S. M. le Roi des Belges, le ministre des affaires étrangères de France a spontanément proposé que la réunion eût lieu à Bruxelles et que la date en fût choisie par Léopold II. Ces propositions ont été acceptées, et la réunion aura lieu à Bruxelles, vraisemblablement vers la fin d'avril. Il y a tout lieu d'espérer que cette négociation, à laquelle on ne peut manquer d'apporter de part et d'autre un réel esprit de conciliation, aboutira à une entente directe, si désirable pour les bons rapports des deux pays, et rendra inutile tout recours à la médiation étrangère prévue par le traité de Berlin.

Les négociations entamées entre l'Allemagne et la France pour la délimitation de leurs frontières respectives dans la région du **Cameroun** ont abouti à une convention qui, signée le 4 février par les plénipotentiaires des deux États, a été publiée le 15 mars, après que les principales notabilités coloniales allemandes eurent été consultées sur l'opportunité de conclure un arrangement avec la France. Il résulte de ce document que la nouvelle frontière part du point fixé par la convention du 25 décembre 1885, et qui est déterminé par l'intersection du parallèle de la

rivière Campo (2°40 lat. N.) avec le 12°40 de longitude est de Paris (15° E. de Greenwich). De ce point, la frontière franco-allemande suit le méridien 12°40 jusqu'à la rivière Négoko qu'elle longe jusqu'à la rencontre du parallèle 2° N. Elle suit ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la rive droite de la Sangha qu'elle remonte, dans la direction du Nord, sur une longueur de 30 kilomètres. Du point ainsi déterminé, elle se dirige en ligne droite vers un point situé à 62 minutes à l'ouest de Bania, et de là, également, en ligne droite, vers un point situé à 43 minutes à l'ouest de Gaza, puis elle atteint, toujours en ligne droite, Koundé, autour duquel elle décrit à l'ouest une courbe de cinq kilomètres de rayon. La ville de Koundé et sa banlieue étant ainsi placées dans la sphère des intérêts français, la frontière reprend à nouveau le 12°40 de longitude jusqu'au 8°30 de latitude nord. C'est alors qu'elle oblique vers l'ouest pour réservier à la France un accès dans le haut bassin du Bénoué. Elle passe à Lamé, autour de laquelle elle décrit à l'ouest un arc de cercle de 5 kilomètres de rayon, et elle se dirige vers la rive gauche du Mayo-Kebbi, affluent de droite du Bénoué, qu'elle atteint à la hauteur de Bifara. Laissant Bifara à l'Est, c'est-à-dire dans la sphère de la France, la frontière monte en ligne droite vers le Nord jusqu'au 10° de latitude qu'elle suit jusqu'à son point d'intersection avec le Chari. Ce fleuve dans son cours inférieur forme alors la frontière jusqu'à son embouchure dans le lac Tchad.

La frontière ainsi déterminée par l'article 1^{er} de la convention, les deux gouvernements ont pris l'engagement de n'exercer aucune action politique dans les sphères d'influence qu'ils se reconnaissent par la ligne frontière ainsi fixée, et de contester l'influence de l'autre puissance dans la zone qui leur est réservée.

De plus, il est décidé qu'on appliquera dans tous les territoires du Bénoué et du Mayo-Kebbi, du Logone et du Chari, le principe de la liberté de commerce et de navigation prévue par l'Acte général de Berlin, ainsi que les clauses restrictives du commerce des armes visées par l'Acte général de Bruxelles.

Dans les territoires de leurs zones d'influence respective compris dans les bassins du Bénoué et de ses affluents, du Chari, du Logone et de leurs affluents, de même que dans les territoires situés au sud et au sud-est du lac Tchad, les commerçants et les voyageurs des deux pays seront traités sur le pied d'une parfaite égalité en ce qui concerne l'usage des routes et autres voies de communication terrestre. Dans ces mêmes territoires, les nationaux des deux pays seront soumis aux mêmes règles et jouiront des mêmes avantages au point de vue des acquisitions et installations

nécessaires à l'exercice et au développement de leur commerce et de leur industrie.

Sont exclues de ces dispositions les routes et voies terrestres de communication des bassins côtiers de la colonie du Cameroun, ou des bassins côtiers de la colonie du Congo français non compris dans le bassin conventionnel du Congo tel qu'il a été défini par l'acte de Berlin.

Ces dispositions, toutefois, s'appliquent à la route Yola, Ngaoundéré, Koundé, Gaza, Bania et *vice versa*, telle qu'elle est repérée sur la carte annexée au présent arrangement, alors même qu'elle serait coupée par des affluents des bassins côtiers. Les tarifs des taxes ou droits qui pourront être établis de part et d'autre ne comporteront, à l'égard des commerçants des deux pays, aucun traitement différentiel.

A ce document sont annexées diverses pièces : une carte de la région frontière et un protocole commentant certains passages de la convention. C'est ainsi qu'il y aura lieu, pour l'Allemagne, de demander une rectification de frontière si, par des observations ultérieures, on constatait que les observations de Bania, Gaza et Koundé sont inexactes de plus de 10 minutes de degré dans la direction de l'Ouest. Cette rectification s'effectuerait de manière à lui rendre une superficie équivalente de territoire. De même, une modification semblable aurait lieu au profit de la France, si l'intersection du 10^o parallèle avec le Chari avait lieu à plus de 10 minutes à l'est du point fixé sur la carte, soit 14^o50 Est de Paris ou 17^o10 de Greenwich. De plus, il est stipulé que si le Chari débouche dans le Tchad par plusieurs bras, c'est la branche principale qui servira de frontière, à la condition toutefois qu'il y ait plus d'un degré d'écart avec la longitude de Kouka. Dans ce cas, il y aurait lieu de reprendre des pourparlers amiables pour que les deux pays conservent, en ce qui concerne l'accès au Tchad, des avantages équivalents à ceux que peut présenter le tracé actuel.

Enfin comme les commissaires ne se dissimulaient pas le caractère théorique d'un tracé basé sur des observations astronomiques et qui ne tenait compte par conséquent, ni de la topographie, ni de la situation politique de l'Afrique centrale ils ont inséré dans leur protocole, un dernier article, l'article 7, qui laisse préjuger, l'ouverture de négociations ultérieures.

Les deux gouvernements admettent qu'il y aura lieu, dans l'avenir, de substituer progressivement aux lignes idéales qui ont servi à déterminer la frontière telle qu'elle est définie par le présent protocole un tracé déterminé par la configuration naturelle du terrain et jalonné par des

points exactement reconnus, et ayant soin, dans les accords qui interviendront à cet effet, de ne pas avantager l'une des deux parties sans compensation équitable pour l'autre.

Un projet de loi va être soumis au Parlement français, portant ratification de la **convention entre la France et la République de Libéria** pour la délimitation de leurs possessions respectives dans cette partie de l'Afrique occidentale. Aux termes de cet arrangement, la frontière passerait par le thalweg de la rivière Cavally jusqu'à un point situé à environ 32 kilom. au S. du confluent avec le Fodédougou-Ba à l'intersection du 6°30' de latitude nord et du 9°12' de longitude ouest;

2° Par le parallèle passant par ledit point d'intersection jusqu'à la rencontre du 10° de longitude ouest de Paris, étant entendu, en tout cas, que le bassin du grand Seisters appartient à Libéria et que le bassin du Fodédougou-Ba appartient à la France.

3° Par le méridien 10° jusqu'à sa rencontre avec le 7° de latitude nord; à partir de ce point, la frontière se dirigera en ligne droite vers le point d'intersection du degré 11° avec le parallèle qui passe par Tembi-Counda, étant entendu que la ville de Barmaquirlla et la ville de Mahomadou appartiendront à la République de Libéria, les points de Naalab et de Mousardou restant, par contre, à la France.

4° La frontière se dirigera ensuite vers l'ouest, en suivant ce même parallèle jusqu'à sa rencontre, au 13° de longitude ouest de Paris, avec la frontière franco-anglaise de Sierra-Leone.

Ce tracé devra, en tout cas, assurer à la France le bassin entier du Niger et de ses affluents.

Art. 2. — La navigation sur la rivière Cavally jusqu'au confluent du Fodédougou-Ba sera libre et ouverte au trafic et aux habitants des deux pays.

La France aura le droit de faire, à ses frais, dans le cours ou sur l'une et l'autre rive du Cavally, les travaux qui pourraient être nécessaires pour le rendre navigable, restant toutefois entendu que, de ce fait, aucune atteinte ne sera portée aux droits de souveraineté qui, sur la rive droite, appartiennent à la République de Libéria. Dans le cas où les travaux exécutés donneraient lieu à l'établissement de taxes, celles-ci seraient déterminées par une nouvelle entente entre les deux gouvernements.

Art. 3. — La France renonce aux droits résultant pour elle des anciens traités conclus sur différents points de la côte des Grains, et reconnaît la souveraineté de la République de Libéria sur le littoral à l'ouest de la rivière Cavally.

La République de Libéria abandonne, de son côté, toutes les prétentions qu'elle pouvait faire valoir sur les territoires de la Côte-d'Ivoire situés à l'est de la rivière Cavally.

Art. 4. — La République de Libéria facilitera, comme par le passé, dans la mesure de ses moyens, le libre engagement des travailleurs sur la côte de Libéria par le gouvernement français ou par ses ressortissants. Les mêmes facilités seront accordées réciproquement à la République de Libéria et à ses ressortissants, sur la partie française de la Côte d'Ivoire.

Art. 5. — En reconnaissant à la République de Libéria les limites qui viennent d'être déterminées, le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entend s'engager que vis-à-vis de la République Libérienne libre et indépendante, et fait toutes ses réserves, soit pour le cas où cette indépendance se trouverait atteinte, soit dans le cas où la République de Libéria ferait abandon d'une partie quelconque des territoires qui lui sont reconnus par la présente convention.

Le Sénat de Libéria a déjà ratifié ce projet de convention; et il y a tout lieu de croire que le Parlement français fera de même.

Les conflits réitérés qui viennent de se produire, par suite d'erreurs ou de méprises sur la côte occidentale d'Afrique ont fait naître l'idée d'une conférence qui définirait, d'une façon plus précise, les **frontières de toutes les colonies européennes situées entre le Congo et le Sénégal**. Cette idée semble faire rapidement son chemin et nous avons même de bonnes raisons de croire qu'elle a les plus grandes chances d'être adoptée. La plupart des journaux anglais, lors des incidents de Warina et de Samoh, ont, en effet, nettement exprimé le désir de voir une conférence entreprendre cette œuvre de délimitation. Ce serait même là, s'il faut en croire une communication parue dans le *Standard*, l'objectif du monde officiel et colonial en Angleterre. « Cette conférence devrait se réunir à Londres, Paris ou Berlin. Elle serait composée des délégués des trois puissances auxquels on adjointrait des représentants de Libéria, du Protectorat des Rivières de l'huile, et de la Compagnie du Niger. Pour la discussion des questions commerciales, les Présidents de toutes les Chambres de commerce européennes prendraient part aux délibérations de la Conférence. » Nous ne pouvons qu'applaudir à un tel projet dont l'exécution serait évidemment fertile en heureux résultats.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

M. le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi portant approbation des conventions conclues entre la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et le gouvernement tunisien pour l'établissement de nouvelles voies ferrées en Tunisie.

M. Fourreau, qui s'était mis en route pour le pays des Touareg, a dû revenir à Biskra. Il s'était dirigé vers Rhat, mais le mauvais vouloir que lui ont témoigné certains chefs Touareg l'a empêché de continuer son voyage.

Un explorateur archéologue italien qui, malgré la défense des autorités ottomanes interdisant la circulation des Européens dans la Tripolitaine, était parvenu à prendre la route de Kohms, fut cerné, à quelques kilomètres de cette ville, par des bandes d'Arabes qui tirèrent sur lui, sans l'atteindre, trois coups de feu et le dépouillèrent entièrement.

Le mouvement commercial qui a commencé entre Ghadamès et les marchés de la Tunisie méridionale s'accentue. De nouvelles caravanes de Touareg et de gens de Ghadamès sont arrivées à Tatahouin pour y vendre leurs produits et y acheter des blés et du sel.

D'après le *Times*, la commission technique nommée pour examiner la question de faire un réservoir sur le Nil a inspecté les lieux proposés à Wady Rayan et Assouan. Sir Benjamin Baker estime que le canal destiné à amener les eaux du Nil, qui serait nécessaire si le projet Wady Rayan était adopté, devrait avoir la longueur et deux fois la largeur du canal maritime de Manchester. Il pense que les temples de Philæ pourraient être conservés sur leur emplacement actuel, et croit qu'il serait facile de les surélever au-dessus du niveau du canal projeté sans déranger une seule pierre.

Sur l'avis du Département de la guerre, les autorités britanniques au Caire ont interdit à l'expédition du capitaine Zubowitz de passer la frontière du Soudan pour aller chercher à délivrer Slatin-bey et M. Neufelder encore prisonniers du Mahdi à Omdourman.

Le Dr Max Schöller de Vienne entreprend une expédition de chasse en Abyssinie, dans laquelle il sera accompagné par le professeur Schweinfurth et M. Anderson. Ils chercheront à atteindre le bassin des sources du Nil ; le Dr Schweinfurth étudiera la flore des régions parcourues.

MM. Hiltl, Vlasky, Stipek et Maschke, officiers autrichiens, préparent une expédition qui chercherait à atteindre les lacs Rodolphe et Stéphanie en traversant le pays des Somalis. Ils passeraient le Ouebbi, puis, après avoir parcouru le pays des Aroussis, ils suivraient un itinéraire parallèle à celui du prince Ruspoli.

M. R. Cl. Markham, président de la Société de géographie de Londres, a annoncé qu'une grande expédition anglaise ira prochainement explorer la partie septentrionale du territoire de l'Imperial British Est Africa Company ; elle commencera ses travaux au lac Rodolphe. Elle étudiera tout le pays compris dans la sphère d'influence

anglaise entre le cours supérieur du Nil et l'Océan indien, et en fera le lever cartographique.

Le Dr Franz Stuhlmann est reparti pour l'Afrique orientale, où il se mettra, comme cartographe, à la disposition du gouverneur, pour rassembler les matériaux nécessaires à la publication de la nouvelle carte au $1/80000$ de l'Afrique orientale allemande.

Les commissions anglaise et portugaise nommées pour déterminer exactement les limites du Manicaland conformément à la convention anglo-portugaise du 11 juin 1891, n'ayant pu s'entendre, le Portugal a proposé un arbitrage que l'Angleterre a fini par accepter. Des mesures seront prochainement prises pour choisir l'arbitre qui aura à décider la question.

Le bruit ayant couru que les États-Unis allaient frapper de droits prohibitifs l'importation des diamants, M. Cecil Rhodes, administrateur du Syndicat des mines de diamants, en même temps que premier ministre de la Colonie du Cap, a télégraphié au Président des États-Unis pour chercher à prévenir le coup dont était menacé le commerce des diamants du Cap. Il lui a été répondu que ses appréhensions n'étaient pas fondées.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la création d'un comité d'écoles ménagères, constitué pour établir au Congo des écoles où l'on apprendra aux négresses l'art de la couture, celui de la cuisine et tout ce qui contribue à former la femme du foyer domestique. Dès à présent, cette œuvre fonctionne, et un premier établissement pour l'éducation des ménagères noires est en voie de construction à Boma, et sera inauguré au mois de juillet ou d'août.

M. Bassuet, capitaine de génie, est parti pour le Congo français, où il doit remplacer M. Cornille, pour l'étude de la voie de communication entre Loango et Brazzaville.

Aux dernières nouvelles de l'Adamaoua, l'expédition allemande du baron d'Uechtritz serait entrée en conflit avec les indigènes, dans les circonstances suivantes : M. Uechtritz essaya de pénétrer dans le district de Boubandjidda, où le Bénoué prend sa source et qui est (du moins au moment actuel) indépendant du sultan de Yola. Il fut attaqué à quelques heures de Rei-Rouba, qui est la ville principale, mais il eut le temps de se retrancher dans une forte position. Ses quatre-vingts conducteurs de chariots repoussèrent l'ennemi, après un combat qui dura deux heures et où les indigènes eurent cent morts et blessés, y compris plusieurs chefs, le frère et le fils du sultan. Les Allemands n'eurent qu'un blessé. Après être entré dans la capitale, M. d'Uechtritz se retira, avec l'intention de gagner le Baghirmi par une autre voie.

La Royal Niger Company a envoyé auprès du sultan de Sokoto une expédition dont le but ostensible est purement scientifique. Elle est chargée de dresser une carte complète de cet empire, et c'est M. Flint, l'agent général de la Compagnie, qui la commande.

Le commandant Decœur, chargé d'une exploration dans la région située au nord du Dahomey, est rentré à Kotonou après s'être acquitté de sa mission.

Le gouvernement britannique a résolu de construire la voie ferrée réclamée depuis

longtemps par la colonie de la Côte d'Or. Un subside a été promis pour un certain nombre d'années.

Le lieutenant Braulot, de l'infanterie de marine, est de retour en France; il a exploré la région de Kong et les bassins côtiers de la Côte d'Ivoire.

Le *Réveil du Maroc* du 7 mars a annoncé l'arrivée à Marrakech de quatre indigènes de Timbouctou qui auraient demandé au sultan Mouley-Hassan de les protéger contre les Français. La réponse du sultan ne leur a pas été favorable.

M. Gabriel Delbrel a informé la Société de géographie de Paris qu'après avoir vécu longtemps à la frontière N.-E. du Maroc, il s'est rendu à Fez, d'où il a gagné le Tafilelt; il a réussi à y pénétrer, ce qu'aucun Européen n'avait pu faire depuis René Caillé, en 1828, et Rohlfs, en 1862.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le baron von Eltz a délivré 211 esclaves enlevés par Mosi, Arabe de **Karonga**; il en a remis 108 (essentiellement des femmes et des enfants, quelques-uns de deux ans) aux agents de la mission berlinoise, et une trentaine aux missionnaires moraves de Roungoué au nord du lac **Nyassa**.

D'autre part le Comité anti-esclavagiste allemand a reçu le rapport du major **de Wissmann**, de Fort-Maguire sur le Nyassa, 9 octobre 1893. Nous en extrayons ce qui se rapporte au steamer qu'il était chargé de placer sur le lac pour y servir à arrêter au passage les esclavagistes :

« La canonnière *Wissmann* répond à tous les besoins, et tous ceux qui sont à même d'en juger, y compris les Anglais, la considèrent comme le bâtiment idéal pour les lacs africains. Il a un tirant d'eau de cinq à six pieds ; la machine est simple, solide et bonne, et fait filer au bateau huit à neuf noeuds à l'heure. Un des grands avantages du bateau, c'est la grandeur relative de l'espace libre du pont bien fait pour le transport de soldats, de porteurs ou d'ouvriers : on peut y loger 400 hommes. L'armement est excellent, l'outillage très complet ; les pièces de réserve sont très nombreuses. La machine ne consomme pas plus d'un mètre cube de bois à l'heure par 8 milles. L'armement consiste en trois pièces de canon pour chasse et battue et 25 carabines pour l'équipage. Deux canots en acier peuvent débarquer 60 hommes d'un seul coup. La provision d'instruments nautiques ne laisse rien à désirer. Le *Wissmann* — abstraction faite des vapeurs du Nil — est le plus grand et le plus fort bâtiment des eaux de l'intérieur de l'Afrique. Il a un air coquet et en impose aux naturels beaucoup plus que les canonnières anglaises, qui sont beau-